



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION
« A.S.M.B NATATION »
Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901
Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT
Numéro de RNA W901001444
Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 00016

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 FÉVRIER 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le vingt-huit février,
À dix-neuf heures trente,
À BELFORT,

Une heure après le constat de l'absence de quorum, les adhérents et les membres du Comité de l'Association Sportive Municipale Belfort Natation « A.S.M.B Natation », association, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans la grande salle de l'OMS, 10 rue de Londres, sur convocation faite par la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les membres du club présents ou représentés.

- 62 personnes présentes ou représentées sur les 698 adhérents.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antony JADE, Président.

Madame Alina KUBASIK, est présente en qualité de trésorière du club.

Madame Nathalie GILBERT assure le secrétariat de la séance, secondée par Monsieur Gerald MILLER, secrétaire adjoint.

Madame la secrétaire dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- un exemplaire des Statuts et du règlement intérieur de l'association,

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mot du Président,
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 février 2023 sur les comptes clos le 31 août 2022,
- Rapport moral,
- Présentation des comptes de l'exercice 2022/2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024,
- Bilan sportif,

- Élection des nouveaux membres du Comité,
- Points divers.

Aucune question écrite, ni aucune proposition ne sont parvenues, au siège social du club, dans le délai imparti, à savoir au 20 février 2024.

Pour le mot du Président, *Monsieur Antony JADE*, en poste depuis le 12 juin 2023, se présente aux membres de l'association présents et énumère les membres du Comité. Il remercie l'ensemble des adhérents et les bénévoles, dévoués au club, ainsi que la Collectivité.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE DÉLIBÉRATION - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 FÉVRIER 2023

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, demande à l'Assemblée, connaissance prise du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 février 2023, relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, lesquels faisaient apparaître une perte de -1 363,92 euros, d'approuver ledit compte-rendu.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

DEUXIÈME DÉLIBÉRATION - RAPPORT MORAL ET SPORTIF

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, donne lecture à l'assemblée, du rapport moral et sportif de la saison 2022/2023, dont les points les plus importants sont les suivants :

Elle annonce que le club a eu 707 adhérents avec une parité femme et homme à hauteur à peu près égale, prouvant que la crise sanitaire est loin derrière nous. Ce fût une saison normale sur le plan organisationnel et sportif.

Elle mentionne également les réparations du toit de la piscine PANNOUX, nécessitant des ajustements pour donner les cours de natation.

Elle rappelle que 11 personnes ont intégré le Comité, le portant ainsi à son nombre maximum. Suite à diverses démissions, le Comité comprend désormais 8 personnes. Elle nomme également l'équipe encadrante.

Elle revient sur les stages réalisés à VITTEL par l'ensemble des nageurs du groupe compétition, de l'organisation du traditionnel Meeting et de la fête de Noël. L'équipe des officiels a été renforcé par de nouveaux chronométreurs et ne dispose plus de Juge Arbitre.

Ensuite, elle annonce que le déroulement de la saison sportive et des résultats seront présentés par *Anaïs LABALEC* et *Erwan LAYEC*, ainsi que par *Gerald MILLER* pour l'équipe des Maîtres.

Puis, elle annonce que le club se positionne à la 6^{ème} place au niveau Régional et au 142^{ème} rang sur le plan National.

Pour terminer, elle procède aux remerciements à l'attention des collectivités, des bénévoles, des salariés, des apprentis, des enfants et des parents.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

TROISIÈME DÉLIBÉRATION - PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2023

Madame Alina KUBASIK, trésorière, présente les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et qui ont été faits par le cabinet comptable CIGAC, à savoir :

- Le bilan Actif et Passif s'élève à 205 161 €,
- Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 619 564 €,
- Les charges d'exploitation sont de 623 183 euros,
- En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à un montant de -3 620 €,
- Le montant total des produits financiers s'élève à montant nul,
- Les charges financières sont de 438 euros,
- En conséquence, le résultat financier s'établit à un montant de -438 €,
- Le montant total des produits exceptionnels s'élève à 7 731 €,
- Les charges exceptionnelles sont d'un montant nul,
- En conséquence, le résultat exceptionnel s'établit à un montant de 7 731 €.

On remarque que l'ensemble des cotisations des adhérents s'élève à 169 227 euros, soit 27% du budget et couvre l'intégralité des frais de personnel, qui reste le poste de dépense le plus important. Les autres frais sont couverts par les subventions, les ventes, les stages.

Le montant des subventions s'est élevé à 63 000 euros, octroyées par la Ville de BELFORT, du Conseil Départemental, de la Région de Bourgogne Franche-Comté et les aides attribuées pour les aides aux apprentis.

Le montant des licences est de 21 191 euros suite à une hausse de 5 euros par licence pour l'école de natation et de 10 euros pour les compétiteurs.

Le coût des engagements s'élève à 12 153 euros pour l'exercice.

Madame la trésorière tient à souligner que les coûts de mise à disposition des 2 piscines s'élèvent à une somme de 350 000 euros, que nous retrouvons en contre - partie dans les subventions attribuées. Sans cette aide, le club ne serait pas en mesure de payer cette somme.

Au vu des informations ci-dessus, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 7 341,73 euros contre une perte de -1 363,92 euros au titre de l'exercice précédent.

La présentation des comptes étant terminée, Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Personne ne demandant la parole, Madame la secrétaire met aux voix l'approbation des comptes annuels.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023, approuve lesdits comptes, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Comité de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIÈME DÉLIBÉRATION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame Alina KUBASIK propose à l'assemblée d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 août 2023 s'élevant à 7 341,73 € de la manière suivante :

Affectation

- Résultat bénéficiaire de l'exercice :	7 341,73 euros
En investissement pour l'achat du second minibus	7 000,00 euros
- Le solde	341,73 euros
En totalité au poste « fonds associatif ».	

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

CINQUIÈME DÉLIBÉRATION - BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA SAISON 2023/2024

Madame Alina KUBASIK présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024, qui s'élève à un montant global de 678 200 euros.

Au niveau des charges, la masse salariale et les URSSAF sont le poste le plus important et au niveau des produits, les cotisations et les subventions demandées représentent les principales sources de financement.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Personne ne demandant la parole, Madame la secrétaire met aux voix l'approbation du bilan prévisionnel.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

SIXIÈME DÉLIBÉRATION - BILAN SPORTIF

Il est précisé que les résultats énoncés portent sur l'année 2023 et non sur la période de l'exercice du club, à savoir du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Madame Anaïs LABALEC présente le bilan sportif pour le groupe AVENIRS, regroupant 25 nageurs nés de 2012 à 2016. C'est un groupe motivé et prometteur, toujours souriants. Ils ont réalisé leur premier stage en bassin de 50 m à VITTEL au mois d'avril 2023.

Les compétitions se déroulent sur des demi-journées essentiellement à proximité et avec le CD68, sous forme de plots où les nageurs doivent réaliser un cumul de courses et donc un cumul de points pour accéder à la finale.

Sur le plan des résultats :

- Des nageurs qualifiés à la finale des plots, dont 8 nageurs récompensés,
- 10 nageurs sélectionnés pour le Championnats de Bourgogne Franche-Comté,
- Aux Interclubs, 6 équipes engagées et un classement avec le département 68 et un autre pour le Territoire de Belfort

Monsieur Gerald MILLER, présente le bilan sportif et les résultats pour le groupe MAÎTRES. Ce fût une bonne saison 2022/2023 avec de beaux résultats sur le plan régional et national pour une dizaine de participations aux compétitions:

- Aux Interclubs Maîtres, l'équipe termine 1^{ère} sur 12 équipes engagées et gagne sa place pour la finale nationale où ils terminent à la 48^{ème} place sur 40,

-8 participants aux Championnats de France Hiver avec un retour de 20 médailles et quelques titres.

-7 participants aux Championnats de France Eté avec un retour de 16 médailles et quelques titres,

-Organisation du « Challenge 4 Nages » à Belfort le 16/12/2023.

Monsieur Erwan LAYEC, présente le bilan sportif avec les forces et les faiblesses, suivi des résultats pour le groupe BENJAMINS / JUNIORS / SENIORS qui compte 101 nageurs.

Le potentiel sportif est bon, mais peu de garçons. Le groupe BENJAMINS est prometteur. Pas de qualifications aux Championnats de France.

La compétition mobilise de moins à moins et elles se déroulent à une distance plus ou moins éloignée.

Il existe les classe CHASE à l'Institut Sainte-Marie de la 6^{ème} à la terminale, permettant aux nageuses de finir les cours à 15h25. Cependant, nous ne disposons de la piscine que le soir et non dans la foulée.

Les opportunités présentées sont le développement de l'eau libre, en eaux glacées à voir, faciliter le dialogue entre les clubs et la reconnaissance de la labellisation.

Il faut structurer un parcours de développement des compétiteurs et développer un pôle compétition pour atteindre l'excellence.

Il est nécessaire de définir un projet associatif et sportif avec pour objectif les Championnats de France pour les BENJAMINS et JUNIORS.

- Sur le plan des résultats :
 - 22 nageurs sélectionnés aux Championnats Régionaux Hiver et des médailles, dont 3 titres de Championnes de Bourgogne Franche-Comté,
 - Aux Interclubs Toutes Catégories, plusieurs équipes et 2 lieux. L'équipe 1 des filles se place à la 5^{ème} place et se classe en Nationale 2. L'équipe 1 des garçons reste dans le top 10,
 - 3 nageuses qualifiées pour le Final Tour à CHARTRES.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Personne ne demandant la parole, Madame la secrétaire met aux voix l'approbation des bilans sportifs.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue

SEPTIÈME DÉLIBÉRATION - ÉLECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, déclare 7 places étaient à pourvoir. 4 personnes ont présentés leurs candidatures pour intégrer le Comité du Club. Elle demande à chaque candidat de se présenter à l'ensemble de l'assemblée :

	NOMS - PRÉNOMS
1	Monsieur Romain SALARDI
2	Madame Audrey MARIE
3	Monsieur Xavier BRIGNON
4	Madame Géraldine RAFFIER

Puis, *Madame Nathalie GILBERT* rappelle que, selon l'article 12 des Statuts, les membres du Comité sont élus à la majorité des suffrages exprimés à bulletin secret. Elle explique la procédure de vote aux membres présents, montre les urnes et déclare que le vote peut débiter.

L'assemblée préfère, à l'unanimité, d'élire les membres à main levée.

Madame la secrétaire demande à l'assemblée, après avoir cité le prénom et le nom du candidat, de voter, voici les résultats :

	NOMS - PRÉNOMS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES
1	Monsieur Romain SALARDI	62
2	Madame Audrey MARIE	62
3	Monsieur Xavier BRIGNON	62
4	Madame Géraldine RAFFIER	62

L'ensemble des 4 candidats sont donc élus en qualité de membre du Comité.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue

HUITIÈME RÉOLUTION - POINTS DIVERS

1/ Flochage du mini - bus

Suite aux diverses demandes de subventions et reçues, le Club a pu faire floquer le mini - bus aux couleurs du club et des diverses collectivités. Par ailleurs, de même pour l'acquisition d'un second mini - bus, comme précédemment mentionné, et de son flochage, à l'identique du précédent.

2/ Sohane BARRAUX

L'OMS récompense tous les trimestres des sportifs, âgés jusqu'à 16 ans, qui se sont distingués par de beaux résultats. Cela se nomme « les Graines de Champions ». Le Club a nommé l'équipe filles AVENIRS des Interclubs qui termine à la première place, les 3 Championnes de Bourgogne Franche-Comté Hiver. Après délibération par l'OMS, *Sohane BARRAUX* a été retenu pour être récompensée. Félicitations.

3/ Daniel JUILLERAT

Monsieur Gerald MILLER intervient pour indiquer que les membres du Comité ont décidé de récompenser *Monsieur Daniel JUILLERAT* pour toutes les années aux bords des bassins en sa qualité d'éducateur et d'entraîneur de l'équipe des Maîtres. Il a contribué à former de nombreux nageurs. Malgré un retrait des bassins, il reste disponible pour des remplacements.

Nous voulions le remercier en lui remettant un panier garni. *Monsieur JUILLERAT* étant absent, ledit panier lui sera remis ultérieurement.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 62 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à vingt heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président
Antony JADE

La Trésorière
Aline KUBASIK

La Secrétaire
Nathalie GILBERT

Le secrétaire adjoint
Gerald MILLER

